

Lundi 13 mai 2013

## DOSSIER DE PRESSE

# Tramway Envol



## Démarrage des travaux du viaduc de franchissement de l'autoroute A621

## SOMMAIRE

### ⇒ **Le Tram Envol**

Le tracé de la ligne

Le planning

Les chiffres

### ⇒ **Zoom sur travaux de l'ouvrage d'art sur l'A621**

### ⇒ **L'accompagnement durant le chantier**

Le dispositif d'information et de médiation

Le règlement de chantier

Une procédure d'indemnisation des commerçants

Mise en place d'une navette bus chantier Tisséo

## ⇒ Le Tram Envol

La ligne Envol se présente sous la forme d'une antenne connectée à la ligne T1. Elle contribue au maillage du réseau existant, grâce aux correspondances avec les lignes A et C à la station Arènes et avec la ligne B à la station Palais de Justice, via la ligne Garonne qui sera mise en service en décembre 2013. La ligne Envol qui sera appelée lors de sa mise en exploitation, ligne T2, permettra de relier l'aéroport et sa zone d'emplois au centre de Toulouse, ainsi qu'à la gare Matabiau et au vaste projet d'urbanisme conçu dans le cadre de l'arrivée de la ligne à grande vitesse.



## Le tracé de la ligne



Le projet Envol présente un linéaire total de 2 375 mètres entre le point de débranchement de la ligne T1, au niveau du carrefour Jean Maga, et le terminus de l'aéroport, situé à proximité du hall C. Ce tracé est entièrement situé sur le territoire de la commune de Blagnac, il est jalonné de 3 stations : **Pierre Nadot** à mi-chemin du giratoire Dewoitine et du viaduc de franchissement de l'A 621, au contact de la passerelle d'Airbus, **Didier Daurat** à hauteur de la rue Jean Dufour, à proximité de la rue éponyme et **Aéroport** à proximité du hall C, niveau Arrivées et de la gare bus.

### Le tracé de la ligne envol a été établi sur la base de 7 critères :

- L'insertion fonctionnelle au niveau du tracé (courbes, pentes, emprises disponibles...)
- L'impact sur la circulation générale (trafic routier, stationnement, modes doux)
- Les contraintes techniques nécessitant des aménagements spécifiques de la ligne (ouvrages d'art, gabarit, maintien des éléments architecturaux existants)
- Les acquisitions foncières (emprises privées) nécessaires à la réalisation de la ligne
- L'exploitation en termes de temps de parcours, de desserte, de régularité de service...
- L'insertion urbaine et paysagère
- Le coût d'investissement



## ⇒ Le 14 mai 2013 : lancement des travaux de l'ouvrage d'art sur l'A621



La ligne Envol doit franchir l'autoroute A621, cette voie rapide à fort trafic est la colonne vertébrale de la desserte de toute la zone aéroportuaire, de nouveaux quartiers (Aéroconstellation, Andromède) et de futurs équipements (Parc des Expositions).

La solution retenue a été de construire un viaduc d'une longueur de 68 mètres. D'un seul tenant, il aura une travée unique dédiée à la plate-forme du tramway. Un cheminement piétonnier est prévu sur cet ouvrage, ainsi qu'une piste cyclable.



La construction du viaduc va nécessiter des fermetures ponctuelles de nuit de l'A621 et une interruption de circulation durant un week-end lors de la mise en place du viaduc au-dessus de l'autoroute.

## ⇒ Phasage des travaux de l'ouvrage d'art sur l'A621

### Phase 1 – du 14 mai au mois de janvier 2014 : construction des 2 appuis du pont

Pendant les travaux le même nombre de voies est conservé sur l'A621. La largeur de ces voies est réduite et la bande d'arrêt d'urgence neutralisée.

Dans un premier temps, les écrans anti-bruit et les habillages des parois moulées sont déposés. De nouveaux tirants sont exécutés au niveau des parois, les tirants actuels étant ensuite enlevés (Les tirants reprennent les efforts de poussée des terres sur les parois).

La voie lente de l'A621 sera neutralisée pendant une vingtaine de nuits par sens de circulation pour mener à bien cette opération d'exécution des tirants au niveau des parois.

A partir du mois de septembre, les appuis définitifs de l'ouvrage seront réalisés. Des pieux seront fondés très profondément pour soutenir les chevêtres, structures sur lesquelles viendra se poser le tablier.

A la fin du mois de janvier 2014, les habillages des parois moulées seront reposés et la bande d'arrêt d'urgence libérée.

### Fermetures de nuit prévues au cours du mois de mai 2013 dans le sens Blagnac - Toulouse de 21h à 6h

- ▶ **la nuit du 14 mai 2013** au niveau de l'échangeur 902.1 Grand Noble (situé en amont de l'échangeur du Ritouret) à l'échangeur Saint Michel, pour permettre la mise en place de la pré-signalisation du chantier sur ce tronçon.
- ▶ **les nuits des 15, 16, 21, 22, 23, 27 et 28 mai 2013** de l'échangeur Dewoitine-Bellonte à l'échangeur Saint Michel.

## Phase 2 – novembre 2013 – février 2014 : assemblage de l'ouvrage, fin de la réalisation des appuis du pont

Une grande emprise est installée chez ATR pour stocker les différents éléments de la charpente de l'ouvrage d'art. Ces éléments sont déjà façonnés et arrivent par convoi exceptionnel. Ils sont assemblés de telle sorte que l'ouvrage d'art monté soit parallèle à sa position finale.

Pendant l'assemblage, les travaux sur les appuis du pont se terminent.

La glissière centrale est démolie (travail de nuit avec fermeture d'un sens de la rocade et neutralisation de l'autre sens de la rocade).

## Phase 3 - week-end début mars 2014 : mise en place de l'ouvrage (ossature métallique)

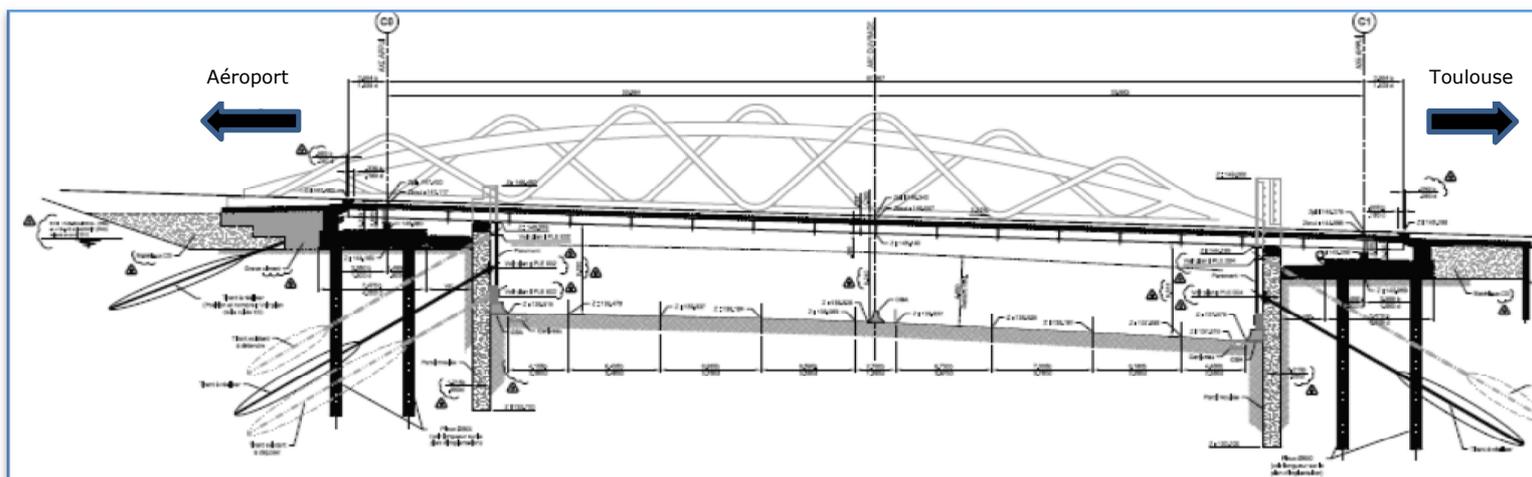
On procède d'abord au ripage de l'ossature métallique (pour le mettre en face de sa position finale), puis à son lancement (mise en place au-dessus de la rocade). Au sol, ce sont des chariots qui le feront avancer, en le maintenant à sa hauteur définitive. Le poids de la structure à lancer est de 500 tonnes.

## Phase 4 - mars 2014 à septembre 2014 : réalisation de la plateforme et pose des voies

Pour réaliser le tablier du pont (partie béton soutenue par l'ossature métallique qui supportera la plateforme), des dalles préfabriquées sont mises en place. Puis l'étanchéité est réalisée ainsi que le platelage bois au niveau des encorbellements pour les cheminements piétons et cycles.

La plateforme béton du tramway est ensuite réalisée de façon classique.

Une fois la plateforme réalisée, les voies seront posées et la Ligne Aérienne de Contact installée.



## ⇒ L'accompagnement durant le chantier

### 1 Le dispositif d'information et de médiation

Un dispositif de communication de proximité facilitant la compréhension des opérations qui ont lieu sous le regard du public et aidant à résoudre les difficultés que chacun peut rencontrer quotidiennement est mis en place :

- ▶ Un médiateur, Saïd FOUAH, sur le terrain du lundi au vendredi et joignable au 07 61 65 21 44
- ▶ Des informations sur le chantier disponibles sur le site internet de la SMAT [www.smat-toulouse.fr](http://www.smat-toulouse.fr)
- ▶ Un numéro vert gratuit 0 800 744 331 (7j/7 – 24h/24)
- ▶ Des lettres d'informations sur le déroulement des travaux et les modifications des conditions de circulation
- ▶ Des réunions d'information sur le projet et l'organisation des travaux auprès des personnels des entreprises du corridor de la ligne Envol : EADS – Rockwell et Collins – Airbus – ATR – Altran....

### 2 Le règlement de chantier

Un règlement de chantier applicable à toutes les entreprises a été mis en place. Ce règlement définit les principes à respecter concernant la tenue du chantier et la limitation des nuisances :

- ▶ Les dispositions liées à la coordination et à l'information de la population riveraine.
- ▶ La répartition des responsabilités concernant la mise en place de la signalisation et de l'information autour et dans le chantier (communication, signalisation routière, signalisation des commerces, signalisation nocturne).
- ▶ Les mesures à prendre concernant l'accessibilité des piétons (y compris PMR), des véhicules particuliers et des différents services (livraison, transport en commun, SDIS, ordures ménagères).
- ▶ La définition des différents types de palissades et clôtures et les prescriptions concernant leur entretien.
- ▶ Chaque manquement aux pièces contractuelles donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui fixe les dispositions à prendre et le délai imparti pour les actions à réaliser.
- ▶ Pour chaque procès-verbal, les clauses contractuelles des marchés de travaux prévoient une pénalité.
- ▶ Si le délai fixé n'est pas respecté, la pénalité est systématiquement appliquée, augmentée d'une pénalité journalière qui court jusqu'au constat effectif de l'intervention demandée.

